

Convention d'objectifs relative à la Solidarité Energie

Entre :

La Collectivité de Corse, dont le siège est situé 22 cours Grandval à Ajacciu, représentée par **M. Gilles SIMEONI** en sa qualité de Président du Conseil exécutif de Corse, dûment habilité à cet effet ;

L'association Accès au Logement et à l'Insertion Sociale, association loi 1901, dont le siège est situé 31 rue César CAMPINCHI, 20 200 BASTIA, n° Siret 420 674 913 0025, représentée par **Mme Marie FLACH** en sa qualité de Présidente dûment habilitée à cet effet

Ci-après désignée « l'Association A.L.I.S »

ELECTRICITE DE FRANCE, Société Anonyme au capital de 1 505 133 838 € dont le siège social est situé à Paris 8^{ème}, 22-30 Avenue de Wagram, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 552 081 317, faisant élection de domicile à EDF SEI Corse, dont l'adresse est 2, avenue Impératrice Eugénie 20 000 Ajaccio, représentée par **M. Don-Marc ALBERTINI** en sa qualité de Chef du Service Territoires et Développement Durable d'EDF SEI Corse, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après désignée « EDF »

Et plus généralement désignées individuellement, « **la Partie** » et collectivement « **les Parties** ».

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

La solidarité est une valeur essentielle de la société Corse. Depuis plus de vingt ans, EDF recherche de façon continue des solutions aux situations des clients les plus démunis et reste fortement impliquée dans la lutte contre l'exclusion, au côté de la Collectivité de Corse (CdC) qui est « Chef de File » avec son Plan de lutte contre la précarité et la pauvreté.

Dans le cadre de la Médiation Sociale, définie comme un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose, EDF et la Collectivité de Corse (CDC) souhaitent contribuer à l'amélioration de la vie quotidienne dans les secteurs défavorisés et assurer la promotion de la **Médiation Sociale Energie**.

Ceci exposé, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la Convention

La présente Convention définit le cadre de partenariat entre les Parties en termes d'objectifs, de moyens et de garantie d'exécution sur le territoire du Cismonte.

Elle a pour but d'unir les efforts des Parties signataires pour :

- Renforcer la politique Solidarité déclinée par EDF et la Collectivité de Corse (CdC).

- Répondre aux situations d'urgence des personnes en situation de précarité rencontrant des difficultés pour régler leurs factures impayées d'électricité et limiter le recours au mécanisme de l'interruption de la fourniture d'énergie.
- Responsabiliser les familles au regard de leur budget consacré à l'énergie en mettant en place des pratiques d'observation proactives des impayés et de conseil de maîtrise de leur consommation.
- Sensibiliser les bailleurs publics et privés sur la nécessité d'améliorer le confort des logements afin de diminuer les dépenses énergétiques des ménages.

Article 2 : Périmètre du partenariat

La Collectivité de Corse et EDF acceptent de confier à l'Association A.L.I.S, dans le cadre de la présente Convention, la mission de médiation, d'information et d'accompagnement des clients en difficulté.

Cette action se définit selon les axes suivants :

AXE 1 - Exercer une fonction d'écoute, de conseil, d'orientation, d'information et de prévention à l'égard des clients en difficulté.

AXE 2 - Mettre en place des actions de médiation « sortantes » visant à accompagner, dans la résolution de leurs difficultés, les clients avec les objectifs :

- D'agir de façon soutenue sur la prévention des impayés, en détectant au plus tôt les clients en difficulté de paiement, et en prenant ensuite contact avec EDF pour éviter une augmentation de la dette auprès d'EDF.
- De conseiller les clients dès l'identification de leurs difficultés à la fois sur la gestion globale de leur budget, mais aussi sur leur consommation d'énergie.
- D'orienter rapidement, si nécessaire, les clients vers les organismes d'aides compétents.

AXE 3 - Lors des échanges ou des visites réalisées dans le cadre des interventions des médiateurs, identifier les clients bénéficiaires du dispositif Chèque Energie, et les accompagner pour la remise du chèque et si nécessaire, de l'attestation permettant de bénéficier des protections auprès d'EDF.

AXE 4 - La méthode la plus efficace pour réduire durablement la précarité énergétique est de rénover les logements occupés par des ménages modestes et très modestes. Lors des échanges ou des visites, identifier les logements énergivores et accompagner leurs occupants et propriétaires pour les démarches et le financement de la rénovation énergétique du logement. En effet, le Programme du Cadre Territorial de Compensation en faveur de la maîtrise de la Demande d'Énergie, piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat, permet de réduire considérablement, voir totalement, le reste à charge des rénovations énergétique de logements grâce à un système exceptionnel d'aides financières mobilisables en fonction des revenus des ménages.

Article 3 : Engagement des Parties

Les Parties affirment que le règlement des sommes dues au titre de la consommation d'énergie relève en premier lieu de la relation contractuelle entre le client et le fournisseur d'énergie.

Elles s'accordent pour que, dès la détection d'un impayé de facture d'énergie, un recouvrement à l'amiable et personnalisé soit mis en œuvre pour éviter l'endettement des clients ou leur entrée dans un système d'assistanat.

Les Parties poursuivent l'objectif final de responsabiliser les personnes en difficulté et de faciliter leur retour à l'autonomie dans la gestion de leur budget énergie.

3.1. Engagements d'EDF

EDF s'engage à :

- Assurer une information auprès de l'ensemble des conseillers clientèle basés en Corse afin de favoriser l'orientation des clients démunis vers les médiateurs les plus proches de leur domicile dans des cas prédéfinis.
- Organiser et animer le réseau de médiateurs embauchés dans le cadre de la Convention, afin de les informer des différentes procédures administratives et financières, ainsi que des différentes offres et services utiles à leur action sur le terrain.
- Fournir à l'Association A.L.I.S informations et documentation sur les dispositifs, offres et services.
- Transmettre les dossiers nécessitant la mise en œuvre d'actions de médiation vers les clients sortante, en prenant en compte les trois actions essentielles ciblées
 - o Action de prévention des impayés par le suivi de clients en situation de relance afin de détecter les situations de difficulté de paiement et aider à les résoudre.
 - o Action de prévention au surendettement des clients n'ayant pas soldé leur dette après octroi d'une aide dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement ou d'un autre dispositif d'aide financière.
 - o Action curative, en créant le lien avec des clients en situation de suspension de fourniture, notamment en effectuant des visites à domicile.

3.2. Engagements de l'Association A.L.I.S.

3.2.1. Engagements généraux

L'Association A.L.I.S. s'engage à :

- Recruter le personnel, après avis d'une commission composée de membres des signataires de la Convention, compétent et nécessaire pour garantir la mise en œuvre de l'action dans le respect de la charte de fonctionnement.
- Mettre à disposition les moyens logistiques (véhicules, téléphone, locaux et ordinateur) permettant aux médiateurs sociaux d'effectuer leurs visites à domicile et de tenir leurs permanences sur le territoire du Cismonte.
- Proposer un planning de visites et de permanences aux signataires de la Convention (Collectivité de Corse et EDF).
- Assurer un suivi régulier et permanent des clients rencontrés par les médiateurs sociaux, en effectuant un reporting régulier vers les signataires.
- Renseigner la fiche d'engagement client (suivant le modèle annexé à la charte de fonctionnement) et la partager dans un délai de 15 jours avec les services concernés.
- Considérer comme confidentiels tous les documents, les informations et les données, quel qu'en soit le support, échangés à l'occasion de l'exécution de la présente Convention. En conséquence, elle s'engage à ne pas les

communiquer ou les divulguer, pour quelque raison que ce soit, sans l'accord préalable et écrit d'EDF et de la Collectivité de Corse.

- Dans le cadre d'un traitement médiatique d'un dossier, l'Association A.L.I.S. s'engage, par souci de cohérence, à se concerter avec EDF et la Collectivité de Corse avant toute communication interne ou externe. Chacune des Parties s'engage à ce sujet à se prévenir mutuellement dans l'hypothèse où elle serait contactée par un organisme ou entreprise externe au sujet d'un dossier ou du présent partenariat.
- A sensibiliser et faire respecter cet engagement de confidentialité à tous ses membres et intervenants qui s'exposent à des poursuites en cas de non-respect.

3.2.2. Engagements lors des visites à domicile

L'Association A.L.I.S. s'engage à effectuer, pour l'année 2021, des visites à domicile auprès de 85 ménages distincts.

Lors d'une visite à domicile chez un client, l'Association A.L.I.S. s'engage à :

- Enseigner au ménage visité les usages et éco-gestes qui permettront une réduction de sa consommation d'énergie.
- Vérifier l'éligibilité du foyer au dispositif de l'Etat chèque énergie, l'informer sur les modalités de ce dispositif, et en cas d'éligibilité du ménage, aider à l'utilisation du chèque énergie.
- Informer le client de l'existence des offres du dispositif Agir Plus travaux bonifiés mis en place par la Collectivité de Corse, l'ADEME et EDF.
- Procéder, sous réserve de l'éligibilité du ménage, à la distribution d'un pack Solutions Eco Energie.
- Utiliser le PASS (Portail d'Accès Services Solidarité) mis à disposition par EDF, afin de trouver des solutions adaptées aux situations (Tarification, Délai de paiement, Mensualisation, ...).
- Informer les bailleurs, lorsqu'ils y sont éligibles, sur les dispositifs d'aides proposés par l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie (AUE) de la Corse dans le cadre de l'amélioration de l'habitat et de la rénovation énergétique.

L'Association A.L.I.S. s'engage, pour chaque visite à domicile effectuée, à faire signer au ménage visité une fiche de compte rendu de visite attestant que les 5 engagements mentionnés ci-dessus ont été respectés.

3.3. Engagements de la Collectivité de Corse

La Collectivité de Corse, dans le cadre de sa mission liée à la lutte contre la précarité, s'engage à :

- Informer, à la demande des médiateurs, des dossiers traités pour une aide liée à un impayé d'énergie.
- Apporter son soutien dans la constitution des dossiers liés aux demandes FSL.
- Venir en appui aux médiateurs et les conseiller sur les démarches à effectuer.

Article 4 : Contributions financières

Pour l'année 2021, la participation financière des partenaires est fixée comme suit :

- Collectivité de Corse : 20 000 €

- EDF : 30 000 €

Les modalités de versement de ces participations font l'objet de deux conventions de financement distinctes conclues entre l'association ALIS et chacun des partenaires.

Article 5 : Interlocuteurs

5.1. Interlocuteurs de l'association A.L.I.S.

M. Pierre CALASSA
Directeur Association ALIS
31 rue César Campinchi
20200 BASTIA
Tel. 04 95 32 47 05

5.2. Interlocuteurs d'EDF

M. Arnaud SABONNADIÈRE
Chargé de Missions
EDF Corse
Service Territoires et Développement Durable
Rue Marcel Paul
20200 BASTIA

5.3. Interlocuteurs de la Collectivité de Corse

Mme Véronique LUCIANI
Directrice Adjointe en charge du Logement
Collectivité de Corse
Direction de l'insertion et du logement
Direction adjointe en charge du logement
Rond-Point Marechal LECLERC
20405 BASTIA CEDEX
Tél. 04 95 29 14 25

Les Parties s'engagent à s'informer mutuellement de toute modification des coordonnées ci-dessus indiquées.

Article 6 : Vie de la Convention

La durée de la présente Convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021, pour une durée d'un an.

Elle peut être dénoncée à tout moment par les signataires avec un préavis de deux mois.

Article 7 : Contestations

Tout différend relatif à l'interprétation, la validité ou à l'exécution de la présente Convention et de ses annexes devra être précédé, avant saisine du tribunal compétent, d'une tentative de règlement à l'amiable entre les Parties. Dans ce cas,

les Parties se rencontreront en vue de trouver une solution concertée à leur différend.

Dans le cas où aucune solution ne serait trouvée, la Convention pourra être résiliée dans les conditions prévues ci-dessus à l'article 6 ou, en fonction de la nature du différend rencontré, faire l'objet d'une saisine de la juridiction compétente par la partie la plus diligente.

Article 8 : Communication

Comme indiqué à l'article 3 de la présente Convention, la communication relative au partenariat et à son contenu, ainsi que celle des dossiers faisant l'objet de ce partenariat, est pilotée par l'ensemble des financeurs de cette Convention.

Les parties s'engagent à respecter et faire respecter la confidentialité de toutes les informations contenues d'une part dans le présent partenariat, et d'autre part dans chacun des dossiers traités dans le cadre de ce partenariat.

L'Association A.L.I.S. s'engage expressément à ne divulguer aucune information sans l'accord préalable des signataires de cette Convention.

Le non-respect des principes exposés dans la présente Convention et notamment du présent article est un cas de résiliation relevant des mécanismes de l'article 6.

Fait en trois exemplaires, à Bastia, le

L'Association A.L.I.S.	La Collectivité de Corse	EDF
La Présidente	Le Président du Conseil exécutif de Corse	Le chef du Service Territoires et Développement Durable
Marie FLACH	Gilles SIMEONI	Don-Marc ALBERTINI

**CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA MISSION MEDIATION
SOCIALE ENERGIE SUR LE TERRITOIRE DU CISMONTE
Exercice 2021**

ENTRE

La Collectivité de Corse, située 22 cours Grandval 20000 AIACCIU, représentée par le Président du Conseil exécutif de Corse, **M. Gilles SIMEONI**,

D'une part,

ET

L'association Accès Logement Insertion Sociale (ALIS), située 31 rue César CAMPINCHI, 20200 Bastia, n° Siret 420 674 913 0025, représentée par **Mme Marie FLACH** en sa qualité de Présidente dûment habilitée à cet effet,

D'autre part,

VU la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement,

VU la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale,

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

VU l'arrêté préfectoral n° 98/1265 du 7 octobre 1998 portant agrément en vue de contribuer au logement des personnes défavorisées de l'association Accès au Logement et à l'Insertion Sociale (ALIS),

VU la délibération n° 302 du Conseil départemental du Cismonte, en date du 19 janvier 2016, adoptant le Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2016-2022,

VU la délibération n° 17/076 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant le Plan de lutte contre la précarité,

VU la délibération n° 21/ de la Commission Permanente du 10 décembre 2021 approuvant la convention relative au financement de la mission Médiation Sociale Energie sur le territoire du Cismonte,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention définit les modalités selon lesquelles la Collectivité de Corse participe au financement du dispositif de Médiation Sociale Energie assuré par l'association ALIS sur le territoire du Cismonte.

ARTICLE 2 : Objectifs de la prestation

La prestation de médiation sociale énergie est un service gratuit qui s'adresse aux personnes en situation de précarité, rencontrant des difficultés dans le règlement de leurs factures d'électricité, sur le territoire du Cismonte.

Elle s'articule autour des missions suivantes :

- une fonction d'écoute, de conseil, d'orientation, d'information et de prévention à l'égard des clients en difficulté ;
- la mise en place d'actions de médiation « sortantes » visant à accompagner les clients dans la résolution de leurs difficultés, avec les objectifs suivants :
 - agir de façon soutenue sur la prévention des impayés, en détectant au plus tôt les clients en difficulté de paiement, et en prenant ensuite contact avec EDF pour éviter une augmentation de la dette auprès d'EDF ;
 - conseiller les clients dès l'identification de leurs difficultés à la fois sur la gestion globale de leur budget, mais aussi sur leur consommation d'énergie ;
 - orienter rapidement, si nécessaire, les clients vers les organismes d'aides compétents ;
- dans le cadre du dispositif Chèque énergie, lors d'échanges ou de visites à domicile dans le cadre des interventions de la médiatrice :
 - vérifier l'éligibilité du client au dispositif Chèque énergie, l'informer sur les modalités et l'accompagner dans l'obtention et l'utilisation du Chèque énergie,
 - identifier les clients bénéficiaires du dispositif Chèque énergie, vérifier l'utilisation du Chèque énergie par le client et si nécessaire accompagner le client dans l'utilisation de ce Chèque.
- l'identification des clients bénéficiaires du dispositif Chèque énergie, lors des échanges ou des visites dans le cadre des interventions de la médiatrice et, si nécessaire, l'accompagnement de ces clients pour la remise du chèque et de l'attestation permettant de bénéficier des protections auprès d'EDF ;
- l'information du client sur l'existence des offres du dispositif Agir Plus travaux bonifiés mis en place par EDF ;
- une action de sensibilisation auprès des bailleurs privés et publics sur l'intérêt de l'amélioration du confort des logements énergivores, notamment par le repérage et l'orientation des publics éligibles aux aides de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (AUE) dans le cadre de l'amélioration de l'habitat et de la rénovation énergétique.

L'association ALIS s'engage pour l'année 2021 à effectuer des visites à domicile auprès de 85 ménages distincts.

ARTICLE 3 : Rémunération du prestataire

Pour l'année 2021, la participation financière de la Collectivité de Corse est fixée à 20 000 euros, le budget total de l'action s'élevant à 50 000 euros.

Le règlement s'effectuera de la façon suivante :

- un acompte d'un montant de 10 000 € sera versé à la signature de la convention ;
- le solde sera réglé sur production d'un bilan financier (comptabilité analytique) visé par le comptable et approuvé par l'assemblée compétente, tel que prévu aux statuts de l'association, et d'un bilan d'activité faisant état des résultats, au regard des objectifs visés à l'article 2 ;

Le montant du solde pourra être revu à la baisse en cas de cessation anticipée de l'activité.

Dans le cas où le compte de résultat fait apparaître un déficit ou un excédent, l'association ALIS présentera un rapport où seront déclinées :

- En cas d'excédent, la réaffectation du résultat et en fonction des motivations évoquées, la Collectivité de Corse se réserve le droit de diminuer le versement du solde à concurrence de l'excédent réalisé.
- En cas de déficit, la ou les mesures qu'elle entendra mettre en place pour retrouver l'équilibre des comptes.

Ces documents devront être adressés à M. le Président du Conseil exécutif de Corse, en deux exemplaires originaux et dûment signés par les personnes habilitées à cet effet, avant le 30 juin 2022.

Ils devront comporter notamment les éléments suivants :

Pour le bilan financier :

- liste des cofinanceurs de la prestation, et montant alloué par chacun d'entre eux,
- liste nominative et temps de travail du personnel affecté à la prestation,
- détail de l'ensemble des charges.

Pour le bilan d'activité :

- nombre de ménages suivis,
- indicateurs relatifs aux ménages suivis (classe d'âge, composition familiale, situation socioprofessionnelle, ...),
- nature des difficultés rencontrées,
- orientations vers d'autres dispositifs d'aide sociale,
- type d'accompagnement proposé,

L'association ALIS s'engage à fournir à la direction générale adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires de la Collectivité de Corse, sur demande et à tout moment, d'autres éléments nécessaires à l'évaluation de la prestation.

ARTICLE 4 : Communication

Aucune publication ou communication des bilans relatifs aux missions visées par la présente convention ne peut être effectuée sans l'accord préalable de la Collectivité de Corse.

Le contractant ainsi que toutes personnes impliquées dans la réalisation des actions sont tenus au secret professionnel pour tout ce qui a trait aux renseignements et documents qu'ils ont pu recueillir au cours de leurs travaux.

ARTICLE 5 : Contrôle de la mission

La Collectivité de Corse se réserve le droit d'exercer tout contrôle sur pièces et sur place auprès de l'association ALIS qu'elle estimera utile dans le cadre de la présente convention. A ce titre, les services de la Collectivité de Corse peuvent faire appel en tant que besoin à toute personne ou organisme qualifiés.

Le prestataire s'engage donc à mettre à la disposition de la Collectivité de Corse tout document comptable, financier, administratif et pédagogique, et à faciliter le contrôle de la structure et de l'évolution de la prestation financée.

ARTICLE 6 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

ARTICLE 7 : Dénonciation de la convention

La présente convention prendra fin dans l'un ou l'autre cas suivant :

- Dénonciation par un des signataires avant son terme en précisant les motifs,
- Non-respect des termes de la présente convention.

La résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai de deux mois suivant la signification par lettre recommandée avec accusé de réception.

La convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties. Elle peut également être résiliée d'un commun accord entre les parties.

Avant la prise de décision, il est convenu d'un dialogue entre les parties sur la situation constatée, les voies et moyens pour y remédier.

ARTICLE 8 : Litige

Tout litige dans l'exécution de la présente convention fera l'objet, à défaut d'accord amiable, d'un recours devant le Tribunal administratif de Bastia - Villa Montepiano, 20407 BASTIA CEDEX.

Bastia, le

**Le Président
du Conseil exécutif de Corse**

**La Présidente
de l'association ALIS**

Gilles SIMEONI

Marie FLACH

Médiation Sociale Energie CISMONTE

Bilan d'activités
2020

Association A.L.I.S
31 rue César Campinchi
20200 Bastia

☎ 04.95.32.47.05
✉ 06.45.56.24.49

📘 msecorse@gmail.com
www.assoalis.corsica
Médiation Sociale Énergie Corse



Médiation Sociale Energie

CISMONTE

Bilan d'activités
2020

Association A.L.I.S
31 rue César Campinchi
20200 Bastia

04.95.32.47.05

✉ 06.45.56.24.49

f msecorse@gmail.com

www.assoalis.corsica

Médiation Sociale Énergie Corse

SOMMAIRE

Présentation du dispositif Médiation Sociale Energie

- Le choix de l'Association ALIS p3
- Historique du dispositif p4
- Un contexte carencé : la précarité énergétique en Corse.....p6

Partie 1 : Les visites à domicile (VAD) : le cœur de l'action

- A - Les orientations vers le dispositif : orienteurs et publics.....p8
- B - Déroulement d'une visite à domicile.....p12
- C - Les 4 points du « Quali ».....p14

Partie 2 : les missions connexes du dispositif

- A - Une communication « active ».....p20
- B - Les ateliers collectifs : « Réaliser des économies d'énergie ».....p22

Conclusion.....p23

Annexes.....p25

Présentation du dispositif M.S.E. « Médiation Sociale Energie »

Le choix de l'Association ALIS

Unique A.I.V.S. (Agence Immobilière à Vocation Sociale) de Corse créée en 1998



Grace à son adhésion au réseau national de la FAPIL (Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement), l'Association ALIS dispose des dernières innovations sociales, permettant leur promotion et déclinaison au niveau insulaire.

En parallèle, étant membre de son conseil d'administration, l'Association ALIS assure la remontée de problématiques de terrain et la recherche de solutions.



fapil.fr



fapil

Historique du dispositif

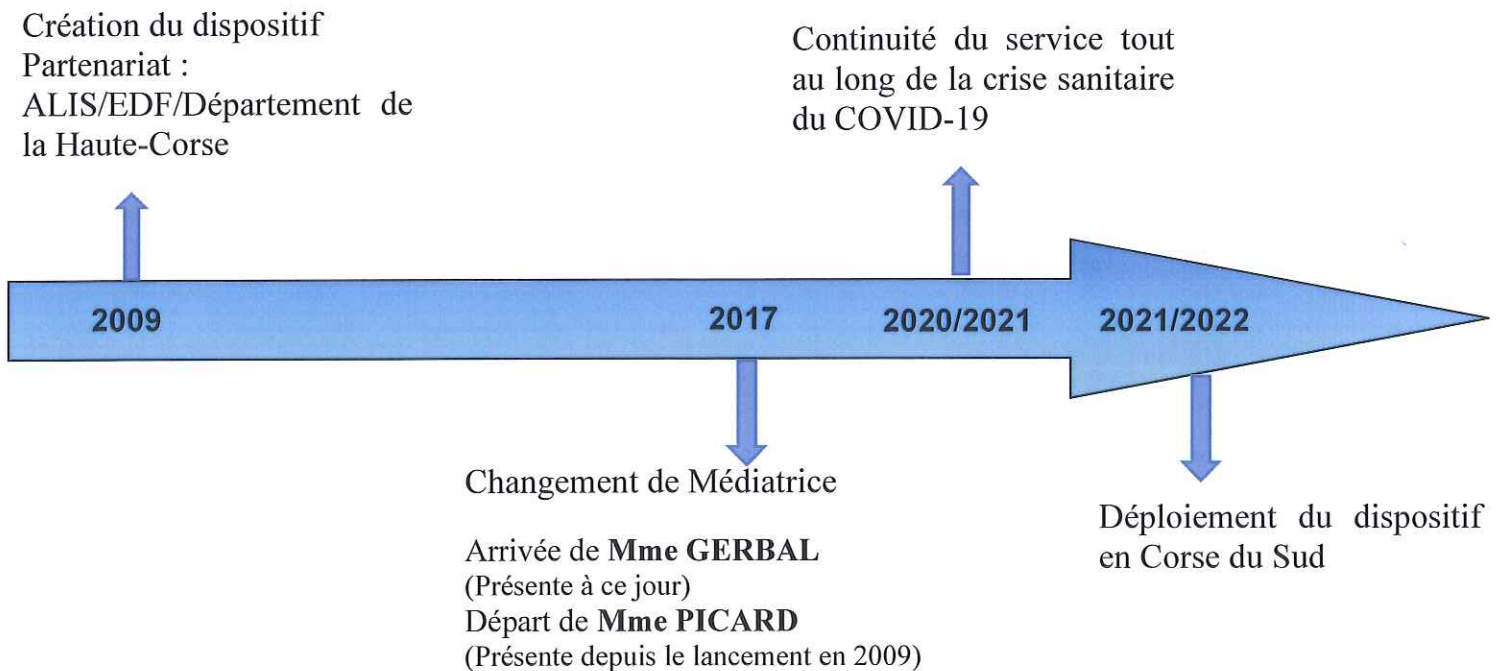
« Un dispositif inscrit dans le PAYSAGE SOCIAL du Cismonte »

Le dispositif M.S.E. a été mis en place en 2009, dans le cadre d'un partenariat « précurseur » entre EDF Corse, la Collectivité de Corse (anciennement Conseil General de Haute Corse ou Cismonte) et l'Association A.L.I.S. (Accès au Logement et à l'Insertion Sociale).

Porté par cette dernière, il s'inscrit dans le cadre du P.D.A.L.H.P.D. (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées) et son volet de lutte contre la précarité énergétique.

Bien que ce dispositif novateur fasse et continue de faire ses preuves, il reste unique à l'échelle du territoire national. C'est un « outil » professionnel de terrain, complet et adaptable. Il s'ancre dans un important maillage de l'ensemble des acteurs du champ de la précarité (orienteurs).

Dans une volonté d'équité des territoires, son champ d'intervention concerne l'ensemble des communes du Cismonte (secteur urbain et rural).



La Médiatrice Sociale Energie intervient auprès des ménages en difficultés, des publics en grande précarité, des bénéficiaires de minima sociaux, des petits retraités et toutes autres orientations des partenaires.

Son action peut également se réaliser lors de tenue de permanences, de réunion collective d'information, d'ateliers thématiques, de RDV individuels...

Les principales missions de la M.S.E. sont les suivantes :

- Médiation en cas d'impayés entre les usagers et EDF ;
- Informer et renseigner : sur la compréhension des factures, des abonnements, la consommation et les modes de règlement des factures EDF ;
- Prodiguer des conseils en économies d'énergie au sein du logement : essentiellement lors de visite à domicile, conseils pour un meilleur usage des équipements électriques domestiques (chauffage, lumières, appareils ménagers, ...) ;
- Accompagner dans les formalités via le « Pass Solidarité », pour la mise en place du Chèque Energie, de la mensualisation, ou toutes autres démarches concernant le contrat EDF (ouverture, résiliation, modification) ;
- Informer et accompagner les propriétaires dans le cadre de la rénovation énergétique de leur logement ;
- Faire remonter les informations directement des usagers ;
- Tenue de permanences auprès de nos partenaires et financeurs ;
- Animer des ateliers collectifs dédiés en fonction des besoins identifiés ;
- Adapter les missions « en temps réel » en fonction des besoins identifiés...

Un contexte carencé : La précarité énergétique en Corse

Le dispositif Médiation Sociale Energie : Un outil complet dans la lutte contre la précarité énergétique en Corse

Une définition de la précarité énergétique est fournie dans la loi dite « Grenelle 2 » en date du 12 juillet 2010 : « est en précarité énergétique toute personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

La Corse compte aujourd'hui 20 000 ménages en situation de précarité énergétique, soit plus de 15% de la population. L'Île est touchée par un important phénomène de vulnérabilité énergétique (ménages très proches de la précarité énergétique). En effet elle affiche un taux d'effort énergétique (1) moyen de 9,2 % quand celui du "continent" est de 4,3 %. Soit le double.

Le taux d'effort énergétique moyen Corse est le double de celui de "continent"

La précarité énergétique corse est multiple notamment dans sa répartition géographique : elle est répartie sur l'ensemble du territoire, aussi bien dans les zones rurales que dans les zones urbaines. L'essentiel des « M.P.E. » ménages précaires énergétiques vivent dans des logements anciens (construits il y a plus de 20 ans) : la proportion de logements construits avant 1949 est de 35% chez les M.P.E. tandis que la moyenne Corse est à peine supérieure à 20%. L'ancienneté de ces logements induit de très mauvaises performances énergétiques.

Un quart des ménages précaires énergétiques ont un logement de classe énergétique F ou G (logements énergivores)

La maison individuelle occupe une place légèrement plus importante que celle des appartements, c'est le type de logement de 55% des M.P.E.

Source Collectivité de Corse Programme ORELI

(1) soit le nombre de ménages prêts à basculer vers la précarité énergétique avec la part que pèsent les dépenses liées à l'énergie dans leur logement par rapport à leur revenu disponible Cet indicateur est très souvent utilisé en parlant de ménages précaires lorsqu'il dépasse 10%. Il a comme limite de ne pas faire ressortir les ménages qui se restreignent.

Partie 1 : Les visites à domicile (VAD) : le cœur de l'action

A - Les orientations vers le dispositif : orienteurs et publics

B - Déroulement d'une visite à domicile

C - Focus sur les 4 points du « Quali »

A - Les orientations vers le dispositif : orienteurs et publics

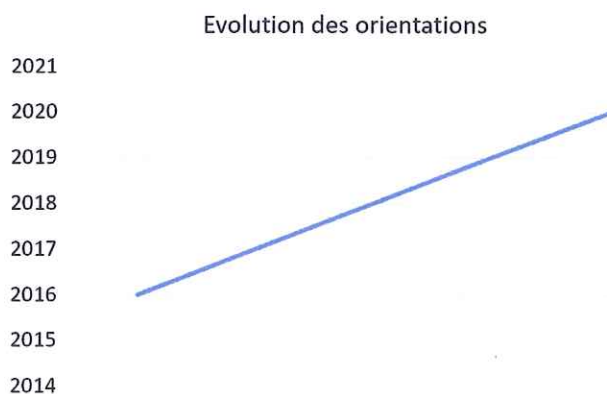
Les orienteurs

Les orientations :

- **51% provenant des P.T.S. (*1)**
- **Augmentation des saisies spontanées par les particuliers**

La pluralité et la diversité des orienteurs démontrent l'ancrage du dispositif au sein de l'ensemble du territoire du Cismonte. Cette pluralité est un souhait des financeurs du dispositif depuis sa création, avec une volonté réaffirmée en 2016.

C'est un dispositif qui a montré l'importance du maillage sur le terrain, d'où notre investissement constant afin de fédérer l'ensemble des acteurs œuvrant sur le champ de la précarité.



D'un point de vue général, l'on constate une augmentation des orientations vers le Dispositif de Médiation Sociale Energie d'années en années. Comme les années précédentes les P.T.S. (*1) de la Collectivité de Corse sont à l'origine de la majorité des orientations vers le dispositif (51%). 15 % des orientations relèvent de l'Association A.L.I.S. et le CCAS de Bastia regroupe 11% des orientations. L'outil utilisé pour les orientations des travailleurs sociaux reste la fiche navette (annexe 01).

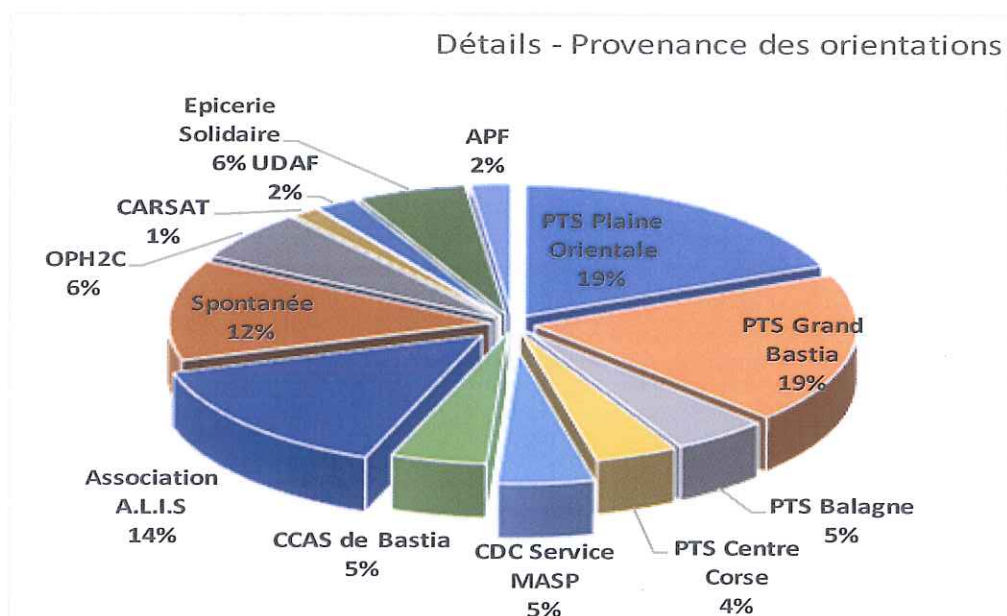
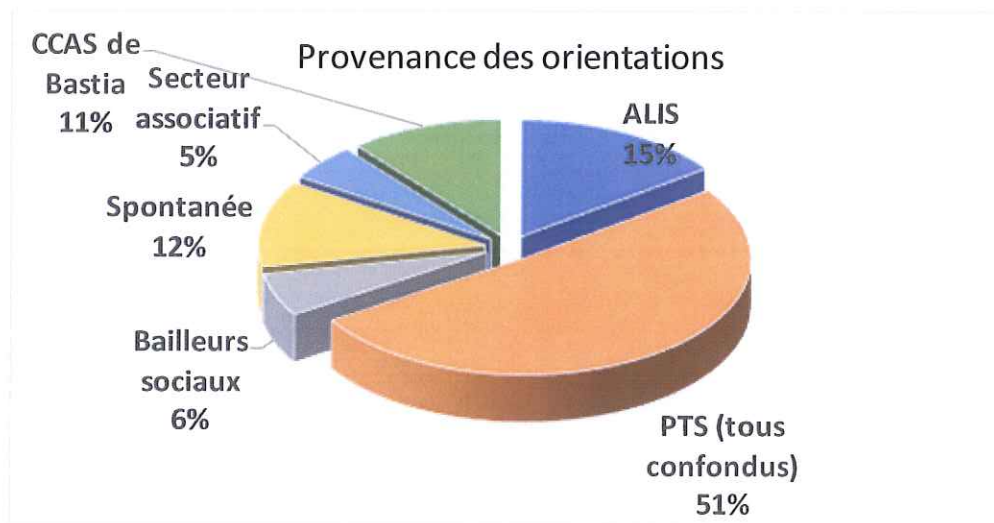
Nous notons une augmentation de la saisie spontanée des particuliers vers le dispositif, à savoir 12%. Ce pourcentage intègre les orientations suite au passage de relais effectué avec le secteur caritatif (Les Restos du Cœur, Association Partage, Corse Malte, l'Institut Bellezza...).

(*1) – P.T.S. (Pôle Territorial Social) anciennement U.T.I.S. (Unité Territoriale des Interventions Sociales).

Au cours de l'année 2020, nous avons enregistré :

145 nouvelles orientations vers notre dispositif.
Nous tenons à souligner que ce chiffre est en constante augmentation.

Le travail sur la communication interne et externe du dispositif, point abordé ultérieurement, en est une des raisons.



L'ensemble de ces orientations permettent au dispositif MSE, d'être identifié, d'identifier, tout en œuvre auprès des publics en cumul de précarité (« invisibles sociaux », fracture sociale numérique, accès aux droits...) Cismonte.

Les publics orientés

Les ménages en 2020 :

- 145 orientés
- Un nom en constante augmentation
- 106 nouveaux rencontrés lors des visites à domicile
- L'intervention à domicile vécu comme véritable « soutien moral » lors de la crise sanitaire du COVID-19

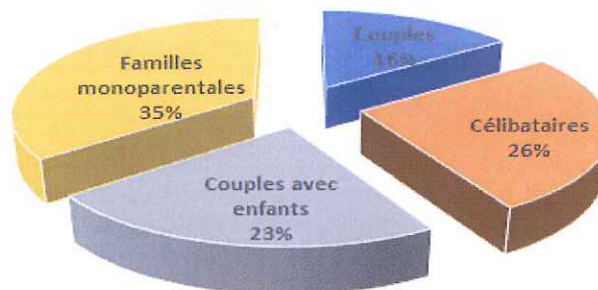
Au cours de l'année 2020, nous avons comptabilisé 145 orientations vers notre dispositif.

Ces 145 nouvelles orientations ne prennent pas en compte le suivi des orientations des années précédentes. En effet, le lien de confiance établi entre l'utilisateur et la Médiatrice Sociale Energie reste ancré.

Les publics concernés par le Dispositif de Médiation Sociale Énergie sont les publics en grande précarité sur l'ensemble du territoire de l'ancien Département de la Haute-Corse. Démunis face à un cumulo de difficultés financières et sociales au quotidien, ils s'inscrivent directement dans le cadre du PDALHP (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées) co-piloté par la Collectivité de Corse et les services de l'Etat.

NOS CONSTATS :

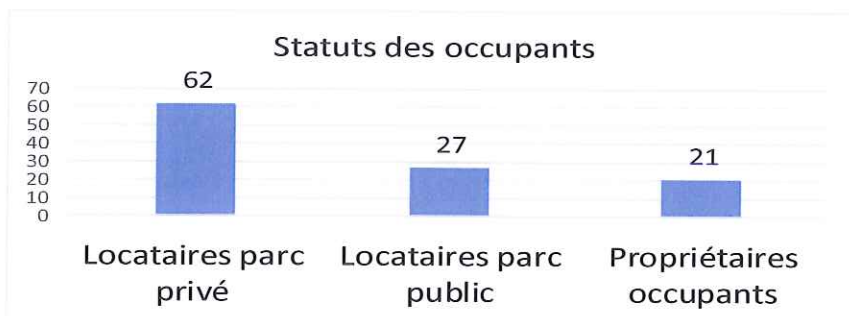
Typologie des ménages rencontrés



La majorité des publics rencontrés sont des familles monoparentales (35%) ou des personnes célibataires (26%) dont la plupart sont des femmes (comme les années précédentes). Confrontées à une « précarité cumulative », elles sont un public extrêmement vulnérable à la précarité énergétique.

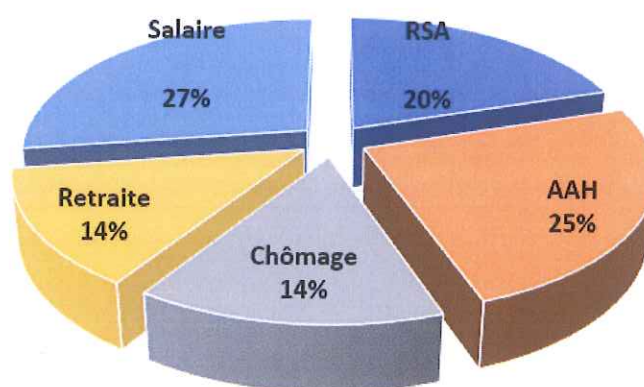
Nous observons également la même constante concernant le statut des publics rencontrés :

- Les locataires du parc privé (62 ménages) sont les plus touchés. Le parc locatif privé est un secteur du logement où les publics sont d'autant plus vulnérables face aux questions de précarité énergétique et de problèmes d'impayés.
- Les locataires du parc public (27 ménages) sont aussi présents.
- Les propriétaires occupants (21 ménages) arrivent en dernière position mais leur chiffre est en augmentation par rapport aux années précédentes.



Les publics rencontrés sont pour la plupart bénéficiaires de prestations sociales telles que le R.S.A. (Revenu de Solidarité Active) ou l'AAH (Allocation Adulte Handicapé). D'autres sont de petits retraités. Il faut noter que les personnes salariées et les retraités rencontrent eux aussi de plus en plus de difficultés pour payer leur facture d'énergie. Leur nombre est en hausse en 2020.

Soucras de revenus des ménages



Ces constats nous permettent d'évoquer la pertinence de l'Association ALIS, unique Agence Immobilière à Vocation Sociale de Corse, comme porteuse de l'action. En effet, nos actions « cœur de métier » favorisent « le ALLER VERS » ces publics vulnérables et l'accompagnement aussi bien, des locataires que des propriétaires, vers des dispositifs d'aides et/ou de conventionnement (ANAH...).

B - Déroulement d'une visite à domicile... en 2020

Le grand intérêt de la visite à domicile est de pouvoir apporter des conseils de prévention concrets et adaptés à chaque situation. Des indicateurs essentiels, tels que la qualité du logement, les habitudes de consommation, de régulation des équipements sont ainsi clairement définis avec l'usager.

Une contrainte importante sur l'année 2020 a été l'adaptation aux mesures sanitaires aussi bien du protocole d'intervention de la Médiatrice Sociale que des conditions préparatoires du lieu de la visite avec le bénéficiaire (équipement de protection dédié de la Médiatrice Sociale, aération du local, à minima, 15 minutes avant l'arrivée, distanciation physique, point sur la visite réalisé à l'extérieur...).

Ce "aller vers" instaure un climat de confiance entre nous et les usagers, qu'ils soient locataires ou propriétaires, avec des propositions adaptées personnalisées.

Nous tenons à préciser que malgré un contexte sanitaire compliqué et inédit, nous avons pu maintenir nos missions liées au dispositif, même pendant le confinement, via notamment l'utilisation active du « Pass Solidarité » (portail interne dédié au Pôle Solidarité EDF).

Les visites à domicile les plus « urgentes » ont été maintenues, ce qui a été très apprécié par les usagers anxieux.

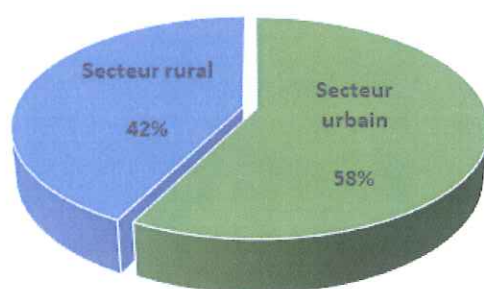
Ce maintien du lien social s'est avéré vital participant à un réseau de veille de non-rupture de soin des publics.

Nous sommes les seuls sur le territoire à proposer cet outil complet qu'est la visite à domicile, abordant à la fois un aspect social et un aspect technique.

Dans la lutte contre la précarité énergétique, se déplacer au domicile des usagers, constater les habitudes de consommation du ménage, visiter le logement et ses équipements, demeure plus que jamais indispensable et incontournable pour délivrer une prise en charge et des conseils efficaces auprès des ménages.

Pour l'année 2020, les visites à domicile effectuées se sont déroulées sur l'ensemble du département. Les années précédentes le secteur urbain était prédominant mais le secteur rural devient de plus en plus présent de manière à atteindre une quasi équité des visites entre les deux secteurs. La précarité énergétique tend à être la même dans le rural et l'urbain.

Répartition par secteurs géographiques



Cela démontre également que nous sommes présents sur l'ensemble du territoire. Nous rappelons que cette mobilité fait partie de l'une de nos missions premières, forte « valeur ajoutée » du dispositif.

De nouveau, nous attirons l'attention sur les synergies entre les actions portées par l'Association ALIS. En l'occurrence un maillage du territoire auprès des mairies, communautés de communes, SIVOM, SIVU...

➔ Cette crise sanitaire a fait évoluer le dispositif vers plus d'écoute et, malgré la distanciation physique, de liens humains. En effet, ces personnes, souvent isolées, au travers de ces contacts, trouvaient un interlocuteur avec qui échanger.

Nous avons donc favorisé cette écoute afin de lutter contre le sentiment d'abandon et l'éventuelle rupture du parcours de soin. La MSE est bien un dispositif « vivant » qui s'adapte aux besoins rencontrés sur le terrain.

C- Les 4 points du « QUALI »

- **Plus de 230 « affaires » (au sens du Pass solidarité traitées via le « Pass Solidarité »**
- **Un maintien des visites à domicile, adaptées à la crise sanitaire**

Lors des visites à domiciles **les 4 points dits du "QUALI" sont systématiquement abordés.**

Pour rappel, ces points ont été adoptés en cours de dispositif après concertation avec les services d'EDF et sont les suivants :

- **Les conseils en économies d'énergie – écogestes ;**
- **La médiation entre l'usager et EDF en cas d'impayés ;**
- **La distribution de kits précarité et l'information sur le chèque énergie ;**
- **Les aides à la rénovation dans le cadre des offres AGIR+.**

Pour ce faire, une nouvelle attestation « Points du Quali » est signée, à la demande des services d'EDF, par les usagers lors de chaque visite à domicile (annexe 02).

Nous rappelons que le volet « médiation impayés » est prépondérant pour nos publics issus du P.D.A.L.H.P.D. Nous travaillons en effet sur le versant le plus accidenté du social et grâce à cette action « Relais Impayés », nous parvenons à combiner aussi bien notre mission d'information, de prévention et de médiation pour l'aide à la régularisation d'impayés.

FOCUS sur le « PASS SOLIDARITE » : Il est l'outil indispensable de suivi en amont et en aval de chaque visite à domicile et plus généralement de chaque prise en charge de ménages est le "Pass Solidarité". Il peut être utilisé pour une simple demande de facture jusqu'à la mise en place d'un délai de paiement dans le cadre d'une dette. Il faut noter que la Médiatrice Sociale Energie est l'une des personnes la plus active sur le « Pass Solidarité ».



Interface du « Pass Solidarité EDF»

➔ Notre travail de terrain s'inscrit ainsi directement dans les missions développées par le Pôle Solidarité EDF et présente l'avantage de pouvoir se baser sur des contacts réguliers avec les travailleurs sociaux référents afin que notre approche soit toujours la plus adaptée face aux difficultés rencontrées par l'utilisateur.

Le « kit énergie »

Depuis l'allègement de la procédure de délivrance des kits en 2019 et la mise en application d'une l'attestation « Kit Energie » (annexe 03), la distribution est plus efficace.

Pour l'année 2020, 85 kits ont été distribués (contre 82 en 2019), et ce, malgré la crise sanitaire liée à la COVID- 19.

- **85 kits distribués en 2020**
- **Des bénéficiaires très satisfaits de ces petits éco-équipements**

Les usagers sont toujours aussi satisfaits de recevoir ces petits éco-équipements utiles pour les logements précaires en terme énergétique.

Nous rappelons que ce pack s'inscrit dans une démarche pédagogique globale. Les conseils prodigués dans le cadre d'entretiens individuels à ou d'informations collectives trouvent ainsi un écho concret au domicile de l'utilisateur et favorisent la mise en place d'automatismes.

Cette action préventive “non stigmatisante” se révèle être un outil pertinent de lutte contre l'habitat indigne. Nous accordons une grande importance à son développement.



Kit énergie

Le chèque énergie



L'information et l'accompagnement pour la mise en place du chèque énergie est une des missions de la Médiatrice Sociale Energie. **Le besoin est important.**

- **La MSE un véritable « relais » pour les travailleurs sociaux dans le cadre du chèque énergie**
- **145 ménages informés**
- **Plus de 50 ménages accompagnés**

La Médiatrice Sociale délivre une information sur le chèque énergie lors de chaque visite à domicile et pour toute personne qui l'a contacté de manière spontanée. En 2020, plus de cinquante ménages ont ainsi été accompagnés dans l'utilisation de leur chèque énergie.

Comme l'année précédente, les usagers rencontrent des difficultés vis-à-vis de la compréhension et l'utilisation du chèque. En effet, depuis son lancement en janvier 2018, nous avons constaté qu'un grand nombre de personnes éligibles n'étaient pas destinataires du chèque énergie en raison d'une non-déclaration d'impôts sur le revenu. En effet, la distribution automatique des chèques énergie étant basée sur les fichiers de la DGFIP. Fort de ce constat, lors de chaque visite nous sensibilisons les personnes sur l'importance d'être à jour dans leur déclaration de revenus, même si elles n'ont aucun revenu. Autre problématique dont nous avons assuré la remontée, le chèque énergie est souvent perçu comme un prospectus et directement jeté. En réaction, nous assurons un important travail préventif afin d'en prévenir la réception.

Il reste primordial que le dispositif Médiatrice Sociale Energie continue sa mission d'information et d'accompagnement du chèque énergie.

Il faut noter que la Médiatrice Sociale Energie est un relai pour les travailleurs sociaux de la Collectivité de Corse notamment, dans le cadre de la compréhension et de la mise en place du chèque énergie pour les personnes suivis par leurs services. Pour ce faire, elle bénéficie du professionnalisme et de « l'aura » du Pôle Social de l'Association ALIS (siège en commission FUL/FSL...).

Les offres AGIR + et aides à la rénovation énergétique

Les offres de travaux de rénovation énergétique :

- **Des demandes en constante augmentation**
- **Plus de 50 ménages informés et/ou accompagnés**
- **Un véritable + pour le dispositif MSE**

L'information et le conseil concernant les « offres AGIR+ » ont été un nouvel axe de développement mis en place, dès leur lancement, à la demande des services d'EDF démontrant ainsi la réactivité et l'adaptabilité du dispositif.

Nous avons également inscrit cette démarche dans une action plus globale d'information d'aides liées au logements (Ma prime Rénov'...). Cela s'inscrit dans un travail en cours engagé avec la DREAL afin de permettre le cumul d'aides dont celles de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat).

Cet aspect est abordé lors des visites à domicile lorsque le logement nécessite des travaux de rénovation énergétique. Une liste des travaux à réaliser est alors établie par la Médiatrice Sociale Energie et un accompagnement est proposé pour la demande d'aide (via le site EDF corse en demandant des devis auprès des entreprises RGE et/ou via le site Ma prime Rénov').

La Médiatrice Sociale accompagne également les particuliers souvent propriétaires qui la contacte de manière spontanée.

Dans certains cas, les logements nécessitent des travaux importants combinant les offres Agir + EDF et les aides ANAH. Un accompagnement technique et administratif est alors proposé.

Au cours de l'année 2020, la Médiatrice Sociale a accompagné une vingtaine de ménages dans des démarches de rénovation du logement. Actuellement deux dossiers (soit 3 logements) combinant les offres AGIR+ et les offres ANAH sont en cours (remplacement des menuiseries, isolation des murs par l'extérieur, isolation des combles, remplacement des cumulus pas des chauffe-eaux thermodynamiques, pose de climatisations...).



Partie 2 : les missions connexes du dispositif

A - Une communication « active »

B - Les ateliers collectifs : « Réaliser des économies d'énergie au sein du logement »

A - Une communication « active »

Au cours de l'année 2020, nous avons mis en place plusieurs nouveaux supports de communication afin faire connaître le dispositif au plus grand nombre.

Afin de promouvoir au mieux le dispositif, nous avons utilisé la presse :

- La presse écrite via Corse Matin
- La radio via Radio Calvi Citadelle
- La télé via TV Paese

De plus, nous avons mis en ligne le nouveau site internet de l'association A.L.I.S avec un ong spécifique dédié à la Médiation Sociale Énergie : www.assoalis.corsica

Une nouvelle affiche a également vu le jour. (annexe 04).

Et enfin, la Médiation Sociale Énergie a désormais sa page Facebook afin de toucher un public pl large. Chaque semaine la médiatrice fait paraître des conseils en économies d'énergie et l'utilise pour promouvoir ateliers écogestes.

Le choix de la page Facebook nous permet de promouvoir le dispositif en favorisant une visibilité indéniable saché que Facebook touche 31 millions d'utilisateurs français par mois.

Il s'agit d'accroître la notoriété du dispositif et de toucher un plus grand nombre de ménages notamment de le cadre des offres agir +.

De plus, cette page Facebook (annexe 05) fait le lien avec tous les partenaires déjà présents sur ce rése social. Nous pouvons partager des informations et promouvoir des événements communs. La présence de la MSE : les réseaux sociaux est un outil indispensable. A noter qu'il s'agit d'un outil gratuit.



Annexe 05



Annexe 05

Quelques coupures de presse et interface du site internet

Annexe 06



L'immobilier social en quête de propriétaires solidaires

L'association ALIS (Accès au logement et à l'énergie sociale) est la seule agence immobilière de Corse à vocation sociale. Son objet est d'accueillir dans ses locaux les personnes en situation de précarité et de leur offrir, dans la mesure du possible, un logement social. L'association ALIS a pour objectif de faciliter l'accès à un logement social de qualité et de leur offrir, dans la mesure du possible, un logement social de qualité.



L'association ALIS, représentée par Déjé Albertini et Violaine Gerbal, tient hier une permanence avec Stéphanie Marininchi de l'espace Info énergie de Balagne.

Des permanences mutualisées avec l'espace Info énergie de Balagne. L'association ALIS a pour objectif de faciliter l'accès à un logement social de qualité et de leur offrir, dans la mesure du possible, un logement social de qualité.

Le réseau national des espaces Info énergie a été mis en place par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et comprend cinq espaces en Corse, détaille Stéphanie Marininchi. Notre rôle premier est de dispenser des conseils gratuits aux particuliers et aux professionnels en ce qui concerne la maîtrise de l'énergie. Le message premier est de diminuer la consommation d'électricité en Corse. Il faut faire comprendre que se lancer dans des travaux d'isolation et de rénovation est une bonne chose, à la fois pour le confort et pour le porte-monnaie. De nombreux dispositifs d'aides sont en place et nous en sommes ravis. Chargé de mission pour l'Etat et la CdC, l'espace Info énergie est

Des permanences mutualisées avec l'espace Info énergie de Balagne

L'autre volet du travail d'ALIS est le conseil et l'accompagnement des locataires ou des propriétaires dans la lutte contre la précarité énergétique. « Je me déplace dans les logements pour faire un prédiagnostic, assure Violaine Gerbal, la médiatrice Sociale-Energie d'Alis. Nous accompagnons ensuite les demandeurs de devis à des entreprises labellisées et agréées par l'Etat. » Une fois par mois, la médiatrice de l'espace Info énergie de Balagne, Stéphanie Marininchi, s'adjoint à la permanence de l'association ALIS.

« Le réseau national des espaces Info énergie a été mis en place par l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise d'énergie (ADEME) et comprend cinq espaces en Corse, détaille Stéphanie Marininchi. Notre rôle premier est de dispenser des conseils gratuits aux particuliers et aux professionnels en ce qui concerne la maîtrise de l'énergie. Le message premier est de diminuer la consommation d'électricité en Corse. Il faut faire comprendre que se lancer dans des travaux d'isolation et de rénovation est une bonne chose, à la fois pour le confort et pour le porte-monnaie. De nombreux dispositifs d'aides sont en place et nous en sommes ravis. Chargé de mission pour l'Etat et la CdC, l'espace Info énergie est

l'interlocuteur unique de la rénovation énergétique. Le service est gratuit et vient en complément de celui proposé par ALIS. Un autre acteur du bien être énergétique, EDF, n'a pu être présent à la permanence d'hier. Une nouvelle permanence regroupant ALIS, l'espace Info énergie et EDF doit être organisée bientôt.

JEAN-FRANÇOIS PACELLI
Les représentants d'Alis sont à Calvi chaque jeudi matin, de 9 heures à midi, dans leur permanence de la résidence Lurdiella 1 - Bâtiment Courne de Santoro, en contrebas de l'hôtel L'Albatros. Pour toutes demandes d'informations ou de rendez-vous, l'association est joignable au : 04 95 32 47 05 ou par e-mail à l'adresse : association.alis@orange.fr

CORSEMATINDU13/03/2020



Annexe 07



Annexe 08



B - Les ateliers collectifs «Réaliser des économies d'énergie»

Dans la logique précédemment évoquée et grâce à notre ancrage sur le territoire et à la collaboration avec les partenaires, les demandes pour la réalisation d'ateliers collectifs sont en hausse.

En octobre 2020, le CIAS d'Ile-Rousse nous a sollicité pour animer un atelier pendant la semaine bleue destinée aux seniors qui avait lieu du 5 au 10 octobre.

Malgré les restrictions sanitaires, nous avons pu le maintenir en petit comité. A cette occasion la presse écrite et TV PAESE s'étaient mobilisées.

Toujours en octobre, un autre atelier a eu lieu dans les locaux de l'épicerie éducative du CCAS de Bastia.

Nous animons régulièrement des ateliers au sein de l'épicerie. Ils connaissent d'ailleurs un franc succès.

Suite à ces succès, le CCAS d'Aleria nous a sollicité.

Nous avons communiqué sur cet événement prévu initialement le 11 décembre, via Corse Matin et notre page Facebook. Malheureusement, suite à un renforcement des mesures sanitaires liées au COVID-19, nous avons dû l'annuler.

Pour ces trois partenaires ainsi que de nouveaux tels que la CARSAT, d'autres ateliers sont en cours de programmation, tout en prenant en compte les difficultés sanitaires liées au COVID-19. Il faut noter, qu'EDF sera convier à co-animer les futurs ateliers.

Les seniors sensibilisés aux économies d'énergie

Des ateliers d'initiation aux économies d'énergie ont été organisés pour les seniors de la commune de Lusa-Balagone, en collaboration avec l'association ALIS. Les ateliers ont permis de sensibiliser les participants aux gestes simples pour réduire leur consommation d'énergie et ainsi faire des économies.

La semaine bleue du Cias dans le détail

Le programme consacré par le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Lusa-Balagone, dans le cadre de la semaine bleue, se poursuit aujourd'hui et jusqu'à vendredi.

Atelier énergie le vendredi 11 décembre

Un atelier énergie a été organisé par l'association ALIS en partenariat avec le Centre Intercommunal de Corse, qui a permis de sensibiliser les seniors aux gestes simples pour réduire leur consommation d'énergie.

Conclusion

La Médiation Sociale Energie : un dispositif incontournable inscrit dans le paysage social insulaire.

Cette analyse rétrospective de nos actions menées au cours de l'année 2020 nous conforte dans l'utilité du Dispositif Médiation Sociale Énergie auprès des personnes très défavorisées et démunies face à l'accroissement des précarités : financière, sociale, énergétique sur le territoire.

Nous tenons à souligner que les chiffres sont stables en termes de ménages accompagnés et de kits distribués, et ce, malgré la crise sanitaire traversée au cours de l'année 2020.

- **Chiffres stables concernant les ménages accompagnés**
- **Dispositif perçu comme un véritable acteur du lien social tout au long de la crise sanitaire**
- **Retours du terrain et expérience de 12 ans : vecteurs du déploiement en Corse du Sud**

Nos constats nous encouragent à poursuivre nos actions afin de répondre pleinement aux besoins rencontrés et nous sommes très optimistes quant aux orientations complémentaires à venir du dispositif.

Nous restons également à l'écoute de toutes les nouvelles pistes de travail qui pourraient être souhaitées par nos partenaires avec lesquels une véritable dynamique de cohésion et d'échange s'est instaurée.

Il s'agirait notamment de la duplication du dispositif en Corse du Sud, toujours en collaboration avec nos partenaires financeurs et dans le souci d'adapter l'outil aux besoins du territoire.

En plus de la poursuite des missions précédemment évoquées, nous avons continué au cours de l'année 2020 de développer la communication sur le dispositif, le travail avec les partenaires et les ateliers collectifs.

- **CAP AU SUD !**

- **Un empirisme de plus de 10 ans**
- **Une volonté d'équité des territoires insulaires**

*Pierre CACCHIA
DIRECTEUR*

Association ALIS
Accès au Logement et à l'Insertion Sociale
31, rue César Campinchi - 20200 BASTIA
Tél. 04 95 32 47 05
Mail : association.alis@orange.fr
Siret 420 674 913 00025 APE 9499Z

Annexes

Annexe 1 : Fiche navette

Annexe 2 : Attestation Points du Quali

Annexe 3 : Attestation kit énergie

Annexe 4 : Affiche dispositif MSE

Annexe 5 : Page Facebook MSE

Annexe 6 : Article Corse Matin « dispositif MSE »

Annexe 7 : Site Internet Association A.L.I.S

Annexe 8 : Reportage TV PAESE

Annexe 9 : Article Corse Matin « Ateliers économies d'énergie – CIAS Ile-Rousse »

Annexe 1 : Fiche navette



FICHE NAVETTE- MEDIATION SOCIALE ENERGIE

- Structure émettrice :
- Contact :
- Coordonnées :
- Date d'envoi :

Le bénéficiaire

Nom :
Prénom :
Téléphone :

Adresse :

Logement appartenant au :

- Parc locatif privé Parc locatif public
 L'occupant est propriétaire de son logement

Le logement

Type du logement :

- Appartement Maison individuelle

Superficie moyenne :

Energie utilisée pour le chauffage :
 Gaz Électricité Autre



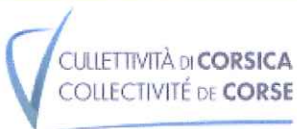
Nombre d'habitants (préciser enfants ou personnes âgées ou malades) :

Autres observations (humidité, isolation, spécificité du logement,
etc...).....



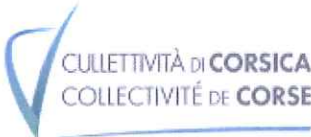
.....

Après relecture et validation, merci de bien vouloir retourner ce document au Médiateur
Social Energie par mail mediationsocialeenergie@gmail.com

Annexe 2 : Attestation Points du Quali

 <p>ASSOCIATION ALIS Accès Logement Insertion Sociale</p>	 <p>edf</p>	 <p>CULLETTIVITÀ DI CORSICA COLLECTIVITÀ DE CORSE</p>
<h3><u>Attestation sur l'honneur</u></h3> <h4>Points du Quali</h4>		
<p>Je soussigné(e), Madame, Monsieur, , atteste sur l'honneur avoir reçu de la part de la médiatrice énergie de l'Association A.L.I.S., ce jour une information sur les points suivants :</p>		
<p><input type="checkbox"/> Conseils en économies d'énergie <input type="checkbox"/> Information sur le chèque énergie <input type="checkbox"/> Information sur les offres AGIR + <input type="checkbox"/> Distribution d'un Pack Précarité</p>		
<p>Le</p> <p>Fait valoir ce que de droit,</p>		
<p>Signature de l'utilisateur</p>	<p>Signature de la médiatrice énergie</p>	
<p>Association A.L.I.S - 31 rue César Campinchi - 20200 BASTIA / Tél : 04 95 32 47 05 mediationsocialeenergicorse@gmail.com</p>		

Annexe 3 : Attestation kit énergie

 <p>Association ALIS Accès Logement Insertion Sociale</p>	 <p>edf</p>	 <p>CULLETTIVITÀ DI CORSICA COLLECTIVITÉ DE CORSE</p>
<h3><u>Attestation sur l'honneur</u></h3> <h4>Remise du Pack énergie</h4>		
<p>Je soussigné(e), Madame, Monsieur</p> <p>,demeurant.....</p> <p>.....,</p> <p>atteste sur l'honneur avoir reçu ce jour le Pack énergie remis par la médiatrice énergie de l'Association A.L.I.S.</p>		
<p>Le</p> <p>Fait valoir ce que de droit,</p>		
Signature de l'utilisateur	Signature de la médiatrice énergie	
<p>Association A.L.I.S - 31 rue César Campinchi - 20200 BASTIA / Tél : 04 95 32 47 05 mediationsocialeenergiecorse@gmail.com</p>		

Annexe 4 : Affiche dispositif MSE



The poster features a blue background with a white house icon and the text 'Association ALIS' and 'Accès Logement Insertion Sociale'. Below this, a group of people is shown in a meeting. A white box contains contact information for energy mediators. A green graphic of a house with a piggy bank and a power plug is on the left. Logos for EDF, CULLETTIVITÀ DI CORSICA, and COLLECTIVITÀ DE CORSE are at the bottom.

Association ALIS
Accès Logement Insertion Sociale

Vous avez besoin de conseils ?

N'hésitez pas à contacter **la médiatrice énergie**

04.95.32.47.05
06.45.56.24.49
msecorse@gmail.com
www.assoalis.corsica

 Médiation Sociale Energie Corse

- ▶ **Réduire votre facture d'énergie**
- ▶ **Engager des travaux de rénovation thermique**
- ▶ **Utiliser des énergies renouvelables**
- ▶ **S'informer sur les aides financières**

 **edf**

 CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÀ DE CORSE

Annexe 5 : Page Facebook MSE



Annexe 6 : Article Corse Matin « dispositif MSE »

Calvi

CALVI

L'ÉVÉNEMENT DU MARDI 10 JUIN 2020 - 75276

corse

OGHJE IN

L'immobilier social en quête de propriétaires solidaires

L'association Alis (Aide au logement et à l'insertion sociale) est la seule agence immobilière de Corse à vocation sociale. Son objet est d'accompagner les publics défavorisés dans leur recherche de logement en location et à bas coûts. Déjà présente à Bastia depuis une vingtaine d'années, elle souhaite renforcer son activité en Balagne. Depuis six mois environ, une permanence hebdomadaire est assurée dans son antenne balanaise de la résidence Laniella, route de Santore à Calvi.

« Nous cherchons activement de nouveaux propriétaires prêts à nous confier la gestion de leur bien », explique Régis Albertini, conseiller de l'association Alis. Notre parc est constitué d'environ 180 logements dont plus de 70 % sont situés en région Bastiaise. En Balagne, nous n'avons que quelques logements et les demandes sont bien supérieures à ce que nous pouvons offrir. Dans la microrégion, la difficulté est de trouver des logements qui correspondent aux critères : soit le montant du loyer est trop élevé, soit la saisonnalité pose problème car les propriétaires préfèrent louer à la semaine plutôt qu'à l'année. »

Pour un propriétaire, avoir recours aux services d'une agence immobilière à vocation sociale revêt plusieurs intérêts. Les revenus du foncier sont ainsi en partie défiscalisés, jusqu'à 85 % du montant total. Les frais de gestion sont également réduits par rap-

port à une agence immobilière classique. Ainsi, l'état des lieux est gratuit à l'entrée et à la sortie d'un locataire. Enfin, de par son caractère social, l'association Alis est agréée pour garantir le loyer au propriétaire sans exiger de conditions de revenu pour le locataire.

« Depuis le mois de septembre, nous n'avons pu donner suite à une dizaine de demande de logement », regrette Régis Albertini. Les biens en location sont rares et les budgets des demandeurs sont trop faibles pour y prétendre. Par exemple, on nous a proposé un grand T2 sur le boulevard Wilson pour un loyer de 900€. A Bastia, cela correspondrait plutôt à un petit T4. »

Des permanences mutualisées avec l'espace Info énergie de Balagne

L'autre volet du travail d'Alis est le conseil et l'accompagnement des locataires ou des propriétaires dans la lutte contre la précarité énergétique. « Je me déplace dans les logements pour faire un prédiagnostic », assure Violaine Gerbal, la médiatrice Sociale-Energie d'Alis. Nous accompagnons ensuite les demandes de devis à des entreprises labellisées et agréées par l'État. »

Une fois par mois, la médiatrice de l'espace Info énergie de Balagne, Stéphanie Maraninchi, s'adjoit à la permanence de l'association Alis.



L'association Alis, représentée par Régis Albertini et Violaine Gerbal, tenait hier une permanence avec Stéphanie Maraninchi de l'espace Info énergie de Balagne.

J-F.P.

« Le réseau national des espaces Info énergie a été mis en place par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie (ADEME) et comprend cinq espaces en Corse », détaille Stéphanie Maraninchi. Notre rôle premier est de dispenser des conseils gratuits aux particuliers et aux professionnels en ce qui concerne la maîtrise de l'énergie. Le message premier est de diminuer la consommation d'électricité en Corse. Il faut faire comprendre que se lancer dans des travaux d'isolation et de rénovation est une bonne chose, à la fois pour le confort et pour le porte-monnaie. De nombreux dispositifs d'aides sont en place et nous en sommes le relais. »

Chargé de mission pour l'État et la CdC, l'espace Info énergie est

l'interlocuteur unique de la rénovation énergétique. Le service est gratuit et vient en complément de celui proposé par Alis. Un autre acteur du bien-être énergétique, EDF, n'a pu être présent à la permanence d'hier. Une nouvelle permanence regroupant Alis, l'espace Info énergie et EDF doit être organisée bientôt.

JEAN-FRANÇOIS PACELLI

Les représentants d'Alis sont à Calvi chaque jeudi matin, de 9 heures à midi, dans leur permanence de la résidence Laniella 1 - Bâtiment Croûte de Santore, en contrebas de l'hôtel Calbyre. Pour toutes demandes d'informations ou de rendez-vous, l'association est joignable au 04 95 32 47 05 ou par e-mail à l'adresse : association.alis@orange.fr

Annexe 7 : Site Internet Association A.L.I.S



L'association A.L.I.S, une agence immobilière dédiée à l'insertion par le logement

L'association A.L.I.S. est un organisme à but non lucratif créé en 1998 par un groupement de 64 associations philanthropiques et humanitaires locales. C'est une Agence Immobilière à vocation sociale reconnue par la profession immobilière (carte professionnelle délivrée par le CCI de Bastia et de la Haute Corse) et agréée financière (C.F.G.C.). A.L.I.S. est la 21^{ème} A.I.S. de France, elle adhère à la F.A.P.I.L. et utilise les compétences de ce réseau. Elle emploie une dizaine de personnes et son aire d'intervention est régionale.

Nos missions et actions sont :

- ✓ La Gestion Locative Adaptée (G.L.A.)
- ✓ L'Accompagnement Social ou le Logement (A.S.L.)
- ✓ La Médiation Sociale Energie
- ✓ L'Intermédiation Locative
- ✓ L'Accompagnement Vers et Dans le Logement (A.V.D.L.)



Annexe 8 : Reportage TV PAESE

The screenshot shows the website interface for viaTéléPaese. At the top, there is a navigation bar with the logo and social media icons (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn). Below the navigation bar, there are menu items: ACTU, EMISSIONS, REPORTAGES, and CAPTATIONS/CONCERTS. A search bar labeled 'RÉSEAU VIA' is also present.

The main content area features an article titled 'ALIS : Accès au logement et Maitrise de l'énergie'. The article is attributed to 'Par Orsini Ange' and was published on '17/03/2020 à 17:30'. It includes social media sharing buttons for Facebook, Twitter, and Print. The article text states: 'Pour les personnes qui éprouvent des difficultés à accéder au logement, l'Association Accès au Logement et à l'insertion Sociale (ALIS) est là pour les accompagner dans leurs démarches mais aussi leur proposer des locations à loyer modéré.' It also provides contact information for a permanence on Thursdays from 9h to 12h at Calvi Résidence Laniella 1.

Below the article, there are three interview snippets: 'Interview de Régis Albertini : Agent Technique ALIS.', 'Interview de Violaine Gerbal : Médiatrice Sociale Energie ALIS.', and 'Interview de Stéphanie Maraninchi : Conseillère Point Info Energie de Balagne.'

On the right side of the page, there is a section titled 'Comment nous recevoir ?' with a table listing broadcast channels: TNT en Balagne (Canal 30), Box Orange (Canal 30), Box SFR (Canal 537), and Numéricable (Bastia) (Canal 95). Below this is a 'grille des programmes' button and a 'Fil Twitter' section with a tweet from viaTéléPaese France.

At the bottom right, there is a video player showing a video titled 'ALIS: Accès au logement et Maitris...'. The video player interface includes a play button, a progress bar at 00:00 / 04:21, and standard video controls.

Lien du reportage vidéo : <https://viatelepaese.tv/alis-acces-au-logement-et-maitrise-de-lenergie/>

Annexe 9 : Article Corse Matin « Ateliers économies d'énergie – CIAS Ile-Rousse »

Les seniors sensibilisés aux économies d'énergie

Des économies d'énergie nombreuses, astucieuses, et qui se cachent même où on ne les attend pas. Des petits gestes qui, mis bout à bout, font une différence énorme en matière de consommation et donc sur la facture.

Ces trucs-là, tout le monde devrait les connaître. Mais ce sont les seniors du Centre intercommunal d'action sociale de Lisula-Balagna qui ont eu la chance de participer à un atelier gratuit, hier après-midi, dans la bibliothèque des 3C, dans le cadre de la semaine bleue.

Violaine Gerbal, la médiatrice énergétique de l'association Alis - dont l'objet est l'insertion sociale par le logement - assure cet atelier ludique d'une durée de 2 heures auprès d'un public volontaire pas forcément sensibilisé à la problématique environnementale. « Il s'agit de conseils, de prévention et d'informations sur la gestion de la consommation énergétique dans le logement, précisée-t-elle en début de séance. Autrement dit, des conseils utiles pour réduire votre facture énergétique. »

L'atelier a débuté par un quiz à propos des postes de consommation en eau et en électricité au sein du logement. Qui sait dire, entre le lave-linge, le lave-vaisselle, l'éclairage, le réfrigérateur ou l'audiovisuel, qui consomme le plus et dans quelles proportions ? C'est l'audiovisuel qui, en moyenne, arrive en tête avec



Lionel Mortini et Mélanie Giraudier, pour la communauté de communes de Lisula-Balagna, aux côtés de Violaine Gerbal, la médiatrice énergie de l'association Alis, qui assurait hier après-midi un atelier pour les seniors du Cias.

J.-F.P.

27 %, suivi du réfrigérateur avec 19 % et de l'éclairage avec 15 %.

Maintenir le lien

Entre le linge, la salle de bain, les boissons et la cuisine, qui sait dire où part l'eau que l'on paie parfois si chère ? À eux deux, évidemment, douche et sanitaire représentent déjà 60 % de la consommation moyenne d'un ménage. Un robinet qui goutte, un fillet d'eau qui coule ou encore une chasse d'eau qui fuit peuvent augmenter une facture

de 100 € à... 1 100 € par an. Le réfrigérateur, les plaques de cuisson, l'isolement du logement, son chauffage, son éclairage, l'électroménager sont autant de postes de dépenses sur lesquels il semble possible d'agir facilement et efficacement.

Les seniors n'étaient pas nombreux à assister à l'atelier, hier, peut-être en raison du contexte sanitaire. Mais ceux qui y étaient en ont apprécié la pertinence.

« Il est très important de maintenir le lien avec les personnes âgées, c'est pour cela que cette semaine

bleue a été maintenue, explique le président de l'interco, Lionel Mortini. Ce lien est capital, il faut le conserver et offrir ces services à cette tranche de population très importante sur notre territoire. De par des échanges et des ateliers, ce lien entre les générations doit se poursuivre tout au long de l'année. Des lieux comme la bibliothèque permettent de créer ces liens. »

D'autres ateliers comme celui dédié aux économies d'énergie sont prévus tout au long de la semaine.

J.-F.P.

La semaine bleue du Cias dans le détail

Le programme concocté par le Centre intercommunal d'action sociale de Lisula-Balagna, dans le cadre de la semaine bleue, se poursuit aujourd'hui et jusqu'à samedi inclus.

De 14 h 30 à 16 h 30, cet après-midi, les portes de la nouvelle bibliothèque intercommunale, située dans la résidence les 3C, sont ouvertes à tous ceux qui souhaitent la visiter.

Demain, toujours de 14 h 30 à 16 h 30, c'est un atelier de prévention des risques routiers animé par Jean-Pierre Guerrini qui sera proposé aux seniors de l'interco. Vendredi, à 10 heures, c'est une marche bleue organisée avec le CCAS de l'Ile-Rousse qui doit avoir lieu au départ de la Marinella, sous réserve de conditions météo favorables.

Enfin, ce samedi, une journée bien-être est organisée au Parc de Saleccia avec, au programme,



Des ateliers et diverses animations sont prévus jusqu'à samedi dans le cadre de la semaine bleue organisée par le Cias de Lisula.

J.-F.P.

du yoga, du rire et des ateliers de relaxation.

« La semaine bleue a pour vocation de proposer des actions pour les seniors, à faire connaître les organisateurs à destination

des seniors et également à proposer des temps intergénérationnels, résume Mélanie Giraudier, la responsable des actions sociales de l'interco. Cette année, on a souhaité proposer un programme

adapté à cause de la situation sanitaire. »

Les ateliers de la Fabrique citoyenne

Le Centre communal d'actions sociales de Lisula avec la Fabrique citoyenne propose également des ateliers dans le cadre de la semaine bleue. Ainsi, un atelier zen, avec l'apprentissage de techniques d'automassage et de réflexologie, est prévu aujourd'hui, de 9 heures à 12 heures, au centre Jean-Simi. Ce vendredi, juste avant la marche bleue, une séance de découverte du Qi Gong aura lieu à 9 h 30 sur la Marinella. Enfin, ce samedi, à 16 heures, au Spazio, la projection du film *Champion* précédera un apéritif dînatoire pris en extérieur dans le respect des gestes barrières.

J.-F.P.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent) <input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> première demande <input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input type="checkbox"/> fonctionnement global <input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle <input checked="" type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional** COLLECTIVITE DE CORSE
Direction/Service
- Conseil départemental**
Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité**
Direction/Service
- Établissement public**
- Autre (préciser)**

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : ASSOCIATION A.L.I.S. - Accès au Logement et à l'Insertion Sociale
A.I.V.S. - Agence Immobilière à Vocation Sociale de Corse

Sigle de l'association : ALIS - AIVS Site web: www.assoalis.corsica

1.2 Numéro Siret : 14 12 10 16 17 14 19 11 3 0 0 0 2 5 1

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W 2 B 2 0 0 0 4 8 3
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date | | | | | | | | | |
Volume : | | | | Folio : | | | | Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : 31 RUE CESAR CAMPINCHI - 20200 BASTIA

Code postal : ..2...0...2...0...0.. Commune : BASTIA

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : FLACH Prénom : MARIE

Fonction : PRESIDENTE

Téléphone : ..0 4 9 5 3 2 4 7 0 5.. Courriel :

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : CALASSA Prénom : PIERRE

Fonction : DIRECTEUR

Téléphone : ..0 4 9 5 3 2 4 7 0 5.. Courriel : alis.direction@orange.fr

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
Ingénierie sociale, financière et technique	PREFECTURE DE CORSE	02/03/21
Intermediation locative et gestion locative	PREFECTURE DE CORSE	02/03/21
_____	_____	_____
_____	_____	_____

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : | | | | | | | |

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

RESEAU NATIONAL FAPIL : Fédération des Associations et des acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement - www.fapil.fr - L'Association ALIS est membre du conseil d'administration.

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

Les associations : "A Stellaria"-"A.D.P.S."-"A Fratellanza"-"OPRA"-"A.N.P.A.A."-"Cap Emploi"-"Cap solidaire"-"Corse Insertion Professionnelle", "Délégation Territoriale de la Croix Rouge de Haute Corse";

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	2
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	
Nombre total de salariés :	19
dont nombre d'emplois aidés	0
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	16
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	0

5. Budget¹ de l'association

Année 2021 ou exercice du au

Budget supplémentaire -
demande pluriannuelle

Suppression du budget -
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	20 995	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	57 000
Achats matières et fournitures	14 748	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	6 247	74 - Subventions d'exploitation²	768 365
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	93 412	DDETSPP2B	413 700
Locations	45 170	DDETSPP2B - Brico Partage	4 000
Entretien et réparation	20 854		
Assurance	26 489	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	899	Collectivité de corse - GLA	157 250
		Collectivité de corse - ASLL	56 500
62 - Autres services extérieurs	56 819	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	37 844	Collectivité de corse - MSE Cis	20 000
Publicité, publication	2 293	Collectivité de corse - MSE Pum	20 000
Déplacements, missions	9 421	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	7 261	VILLE DE BASTIA - MOUS	28 915
63 - Impôts et taxes	0	VILLE DE BASTIA - Brico Partage	4 000
Impôts et taxes sur rémunération		CAB - Brico Partage	4 000
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	610 769	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	439 754	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	171 015	Autres établissements publics	60 000
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	27 627	75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières	15 743	76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	825 365	TOTAL DES PRODUITS	825 365
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Intitulé :

Mission de Médiation Sociale Energie - CISMONTE

Objectifs :

Une AIVS (Agence Immobilière à Vocation Sociale) est une structure à but social qui a les compétences d'une agence immobilière. Sa vocation répond à un double objectif : 1/ Favoriser l'accès et le maintien des personnes fragilisées dans un logement autonome tout en sécurisant le risque locatif du propriétaire 2/ Mobiliser des logements du parc privé pour loger les personnes en difficulté, en proposant des dispositifs adaptés aux propriétaires.

Description :

il s'agit d'une action novatrice lancée en 2009, pionnière sur le territoire nationale.

Ce service a été créé dans le cadre d'un Partenariat entre EDF Corse, le Collectivité de Corse (ancien Département de la Haute-Corse) et l'Association ALIS. Ce dispositif s'inscrit dans la lutte contre la précarité énergétique.

Le Médiateur Social Energie intervient auprès des foyers en difficulté, des publics en grande précarité, bénéficiaires de minima sociaux, petits retraités, etc... Son action peut se réaliser lors de réunion collective, de RDV individuels ou de rencontre lors des permanences.

Buts à la fois curatifs et préventifs :

- Renforcer la politique Solidarité déclinée par EDF.
- Répondre aux situations d'urgence des personnes en situation de précarité rencontrant des difficultés pour régler leurs factures impayées d'électricité et limiter le recours au mécanisme de l'interruption de la fourniture d'énergie.
- Responsabiliser les familles au regard de leur budget consacré à l'énergie en mettant en place des pratiques d'observation proactives des impayés et de conseil de maîtrise de leur consommation.
- Promotion du Chèque Info Energie;
- Sensibiliser les bailleurs publics et privés sur la nécessité d'améliorer le confort des logements afin de diminuer les dépenses énergétiques des ménages.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Tous les publics issus du PDALHPD

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Ancien territoire du département de la Haute Corse dénommé "Cismonte".

Une action complémentaire est déposée sur l'ancien territoire du département de la Corse du Sud dénommé "Pumonte".

Cette "double action" va permettre d'harmoniser la Médiation Sociale Energie sur l'ensemble de la Région Corse.

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

ETP mobilisé sur l'action : 0.07 encadrement - 0.07 gestionnaire immobilier principal - 0.1 ouvrier - 0.2 assistance sociale - 0.7 médiatrice
1 véhicule, 1 ordinateur...

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	1	0,05
Salarié		
dont en CDI	4	
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)	0	

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) | 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | 1 | au | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 1 |

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Présentation d'un bilan d'activité avec nombre de visite, nombre de permanences, caractéristiques des bénéficiaires... avec objectif de 80 visites

Présentation des données chiffrées sur le public, les contrats, visites à domiciles, les orientations vers le dispositif, le pass solidarité...

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Projet n°

6. Budget⁵ du projet

Année 2021, ou exercice du au

Budget supplémentaire -
projet pluriannuelSuppression du budget -
projet pluriannuel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	1 035	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	587	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	448	74 - Subventions d'exploitation²	50 000
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	4 377		
Locations	3 419		
Entretien et réparation	460		
Assurance	432	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	66	CDC	20 000
62 - Autres services extérieurs	5 568	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	3 926		
Publicité, publication	575		
Déplacements, missions	1 061	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	6		
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	39 020	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	27 000	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	12 020	Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	30 000
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	50 000	TOTAL DES PRODUITS	50 000
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

La subvention sollicitée de20000€ , objet de la présente demande représente40,00% du total des produits du projet
(montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) MARIE FLACH
représentant(e) légal(e) de l'association ALIS

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ :

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €


- demander une subvention de :
..... 20000 € au titre de l'année ou exercice 20.21
..... 20000 € au titre de l'année ou exercice 20.22
..... 20000 € au titre de l'année ou exercice 20.23
..... 20000 € au titre de l'année ou exercice 20.24

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 28/06/2021 à BASTIA

Signature


Association A.L.I.S
Accès au Logement et
A l'Insertion Sociale
31, rue César Campinchi - 20200 BASTIA
Tél. 04 95 92 41 65 Fax 04 95 91 25 93
Siret 420 674 913 00025 APE 8499Z

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.